

Rythmes scolaires : le mouvement sportif peine à s'imposer

Le sport a pris toute sa place dans la réforme des rythmes scolaires. Mais pas le mouvement sportif. Les collectivités territoriales semblent surtout s'appuyer sur leurs personnels pour organiser et encadrer les temps d'activités périscolaires. Au grand désarroi des fédérations qui doivent inventer des activités nouvelles pour ne pas concurrencer ce qui se fait en club. Et résoudre la difficile équation des coûts dans un contexte financier de plus en plus contraint.

Interview



“Trop peu de fédérations sont informées de ce qui se passe dans les clubs”

Guillaume Daures,
Cadre technique
interfédéral –
développement de la
pratique des jeunes
scolarisés – ministère
de la Jeunesse et des
Sports

« La réforme des rythmes scolaires constitue une opportunité pour le mouvement sportif », nous déclarait fin 2014, Bernard Amsalem, vice-président du Comité national olympique et sportif français (CNOSF) en charge du sport scolaire et président de la Fédération française d'athlétisme (FFA). À cette époque, elle était tout juste généralisée. Le mouvement sportif se montrait très ambitieux, prêt à bondir sur l'occasion pour prendre place au sein de l'école, que ce soit pour booster le nombre de licenciés ou structurer des emplois. Près de trois ans, plus tard qu'en est-il ? Les activités périscolaires (NAP) ou temps d'activités périscolaires (TAP) ont-ils pris une allure sportive ?

Majoritairement des personnels municipaux

La réponse prend la forme d'un grand « oui ». Selon une enquête du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche publiée en juin dernier, des activités physiques et sportives sont effectivement organisées dans 87 % des communes. Et 84 % ont aussi mis en place des « jeux collectifs ou en extérieur » (1). La lecture des résultats d'une autre enquête réalisée sous l'égide de l'Association des maires de France (AMF), auprès de 23 000 communes dotées d'une école publique (2), invite cependant à nuancer ce constat. Il en

Rythmes scolaires : le mouvement

L'essentiel : Les fédérations doivent proposer des contenus différents de ce qui se pratique en clubs. La mise en place est plus simple lorsque les séances d'APS sont longues (1 h 30 plutôt que 45 minutes), d'où l'importance de la concertation avec les collectivités. Cette réforme constitue une opportunité pour les clubs de structurer des emplois : à condition d'avoir des encadrants diplômés à disposition et que les collectivités contribuent au financement du ou des postes...

ressort qu'un peu plus d'un tiers (37 %) seulement des collectivités en question font appel à un club sportif dans ce cadre. Autrement dit, les encadrants sont majoritairement des personnels municipaux : éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (Etaps) et agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem). voire des bénévoles.

« Nous ne pouvons pas dire que le mouvement sportif se soit encore imposé », glisse aujourd'hui Bernard Amsalem. Parmi les freins identifiés, ceux liés à l'organisation de ces activités physiques et sportives (APS) reviennent le plus souvent. « Lorsque nous sommes sur un schéma de 4 fois 45 minutes comme c'est le cas dans de nombreuses communes, les activités se déroulent au sein de l'école et sont le plus souvent encadrées par un éducateur territorial », souligne Valérie Berger-Aumont, cheffe du bureau du développement des pratiques sportives, au ministère de la Jeunesse et des Sports. « Les clubs peuvent intervenir plus facilement lorsque les séances sont plus longues, à raison de 2 fois 1 h 30, par exemple. Mais tout cela se construit. Une concertation doit être menée entre le club et la ville dans le cadre du projet éducatif territorial (PEDT), pour organiser les créneaux ».

Inventer des activités nouvelles

Et Bernard Amsalem d'insister : « pour que cela fonctionne, les fédérations et donc les clubs doivent également inventer des activités nouvelles », afin notamment de ne pas concurrencer ce qui est proposé en club. C'est ainsi que sa fédération d'athlétisme a mis en place le concept Anim'Athlé. Il se décline à travers vingt-sept ateliers « au cours desquels l'enfant joue. Il marche, court, saute, lance, sans mesure, sans chronomètre. Juste pour s'amuser ». Selon le président de la FFA, une petite vingtaine de fédérations olympiques - sur trente et une - aurait ainsi investi le champ scolaire au même titre qu'une vingtaine de non-olympiques. Et certaines n'étaient pas forcément attendues à l'image de la Fédération française de voile (FFV). « Nous souhaitons établir un projet global, au-delà de ce que nous proposons à travers le cycle scolaire classique et avoir une entrée plus tôt dans l'école », explique Jean-Michel Hervieu, conseiller technique national en charge de la voile scolaire.

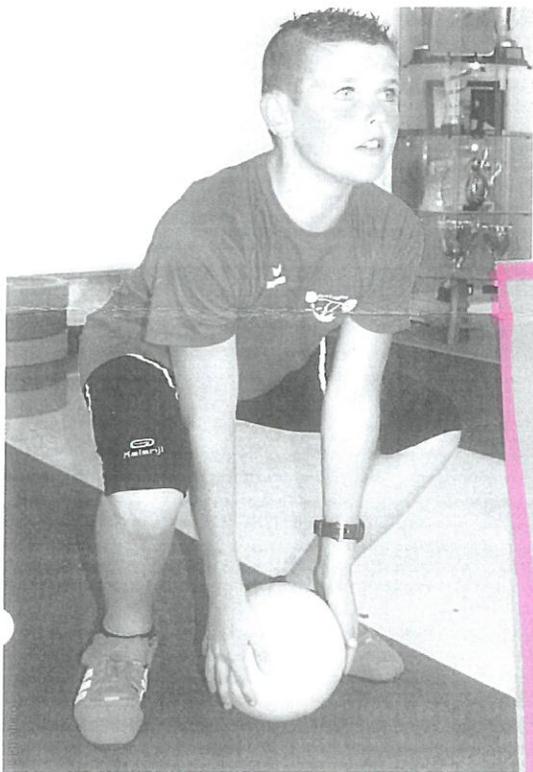
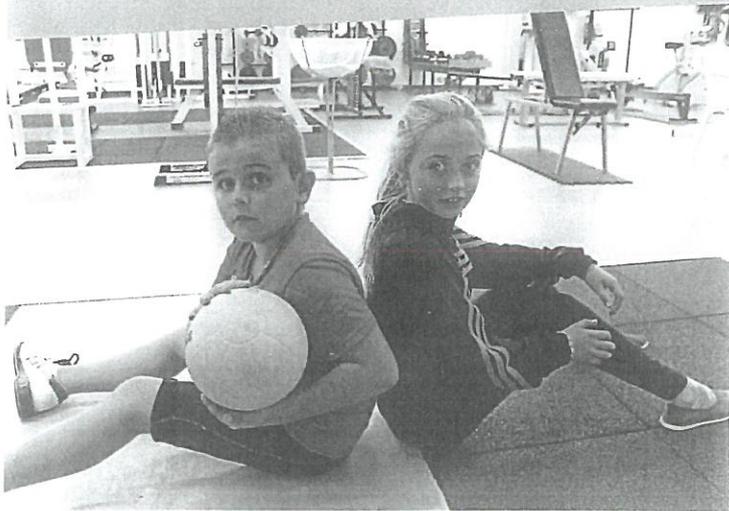
Mais plutôt que de demander aux écoles de venir dans nos clubs, nous nous sommes dit : allons dans les écoles » ! La fédération propose ainsi de la voile virtuelle avec l'organisation d'un challenge national remporté cette année par une école de... La Plagne (Savoie). En plus d'être ludiques bien sûr, ces séances sont l'occasion de travailler la géographie, les mathématiques, l'informatique, etc., sans même s'en rendre compte (lire p. 13). La FFV débarque aussi parfois avec des bateaux radiocommandés, répliques de lasers d'un mètre de long. « Là, bien sûr, il faut une piscine à proximité ou un petit étang mais il y en a bien plus que l'on ne croit », poursuit le cadre technique. « Au final, l'objectif est de donner envie aux enfants de tester de vrais bateaux, avec le plus souvent une progression accélérée car ils ont déjà eu les notions de base ».

« Plutôt que de demander aux écoles de venir dans nos clubs, nous nous sommes dit : allons dans les écoles » !

Contenus clés en main

La Fédération française d'haltérophilie et de musculation est aussi entrée de plain-pied dans cette réforme. Mise en place d'un groupe de travail technique, création de cycles de séances (45 mn ou 90 mn), édition d'un livret baptisé « Soulève le monde »... l'enjeu est d'apprendre aux plus jeunes, les bonnes postures pour, par exemple, soulever son cartable. Et en filigrane, de bonifier l'image de la discipline. À la Fédération française de tennis de table (FFTT), l'idée est d'élargir le concept Educ'Ping, du scolaire au périscolaire. « nous sommes dans une démarche d'accompagnement des clubs, afin de les aider à démarcher les collectivités ou à répondre aux éventuelles demandes », détaille Béatrice Palierno, DTN adjointe, responsable du développement. « Nous avons donc notamment créé des contenus clés en main dédiés et mis en place des appels à projets ». Cette saison, 155 clubs (sur les 3 500) sont intégrés au dispositif, ce qui représente une augmentation de 71 % par rapport à l'année précédente. Et 32 000 enfants sont concernés par la découverte de cette activité. « Nous réfléchissons d'ailleurs à

Le sportif peine à s'imposer



1 % et 3 % et la moyenne, toutes fédérations confondues, est de l'ordre de 1,5 % ». D'autres sont plus nuancées et c'est un euphémisme. C'est le cas de l'Union sportive des écoles primaires (Usep). Sa nouvelle présidente

Véronique Moreira est amère. « Nous étions un acteur privilégié du sport scolaire et au final, l'Usep est peu présente dans les communes qui ont instauré des activités sportives... » Même si, pour l'heure, le nombre d'adhérents (800 000) semble se stabiliser, elle pointe du doigt un double effet : d'un côté, « les municipalités qui ont surtout fait appel à leurs personnels pour encadrer les séances ». Et de l'autre, « les enseignants Usep qui pour certains étaient réticents à s'investir en plus de leur activité classique dans le temps périscolaire, notamment pour des questions de disponibilité ». L'Usepa aussi été contrainte de récupérer des créneaux autrefois disposés le mercredi matin. Bref, « nous avons craint et craignons toujours que l'existence même de notre fédération soit remise en cause », admet la présidente. « Il faut se battre et trouver des équilibres, notamment entre Usep sur le temps d'enseignement et Usep sur le périscolaire ».

Crevin : six cycles sur l'olympisme à l'école

À Crevin (Ille-et-Vilaine), les activités périscolaires 2015-2016 ont été placées sous le signe de l'olympisme. Le comité départemental olympique et sportif (CDOS 35) a en effet expérimenté des temps d'activités périscolaires originaux articulés au choix autour des thèmes suivants : Jeux olympiques (JO) modernes, Jeux antiques, Jeux paralympiques, JO de Rio et culture brésilienne. Dans le cadre d'un conventionnement avec la mairie (35 euros l'heure, frais de déplacement compris), les séances d'une heure trente chaque jeudi de 15 h 45 à 17 h 15 étaient animées par deux référents CDOS. Six cycles de quatre à sept semaines ont ainsi été organisés sur l'année. Les enfants de CE1 à CM1 (7-9 ans) ont ainsi été sensibilisés à l'esprit olympique et à ses valeurs d'amitié, de respect et d'excellence. Ils ont créé divers supports (jeux de cartes, fresques, médailles...) en lien avec les thématiques avant la clôture de l'année autour de quelques épreuves. L'initiative est renouvelée pour l'année scolaire 2016-2017.

la façon dont nous pouvons les inscrire et les comptabiliser dans notre dynamique fédérale », poursuit-elle.

Menaces sur l'Usep ?

Difficile pour l'heure de constater un éventuel impact sur le nombre de licenciés. « Il semble que ce soit très partagé mais cette partie statistique reste à approfondir », enchaîne Valérie Berger-Aumont. Certaines fédérations semblent en avoir gagné, à l'image de celle d'athlétisme. « Dans les classes d'âges correspondant au primaire, nous sommes entre 6 % et 10 % d'augmentation », a calculé Bernard Amsalem. « Nous étions auparavant entre

Le frein financier

Au-delà de l'organisation, le coût de la réforme est aussi considéré comme un frein à son développement. Dans son enquête, l'AMF évoque, pour une commune, un coût annuel moyen brut par enfant inscrit aux NAP de

Rythmes scolaires : le mouvement

231 euros. Et de 243 euros pour une intercommunalité. À l'échelle nationale, elle estime le besoin de financement à un milliard d'euros. Selon Guillaume Daures, cadre technique interfédéral au ministère de la Jeunesse et des Sports (lire son interview), « le coût constitue effectivement un frein potentiel dans une période contrainte pour les collectivités ». Dans les faits, « nous observons ici ou là des accords pour ne pas diminuer l'enveloppe de subventions versées aux clubs à condition que ces derniers mettent à disposition des éducateurs pour les sessions périscolaires ». À condition bien sûr d'avoir des personnels diplômés, ce qui est loin d'être généralisé. Un débat qui, pour Bernard Amsalem, ne devrait même pas avoir lieu. « Nous sommes sur des questions de choix politiques, de choix utiles pour la société. Donner à nos enfants le goût du sport et de l'effort devrait constituer une priorité ». Il reste encore du chemin, semble-t-il...

David Picot david1picot@yahoo.fr

(1) <http://bit.ly/29qYAMG>

(2) <http://bit.ly/29xtH52>

Le CNDS offre une aide... modeste

Le Centre national de développement du Sport (CNDS) ouvre des crédits au mouvement sportif dans le cadre des projets éducatifs territoriaux (PEDT). En 2015, « le montant des subventions allouées pour des actions de PEDT s'est élevé à 800 000 euros contre 710 000 euros en 2014 », souligne Valérie Berger-Aumont, cheffe du bureau du développement des pratiques sportives, au ministère de la Jeunesse et des Sports. Une somme très modeste comparée aux 132 millions d'euros de la part territoriale bien sûr, voire aux 5 millions d'euros de celle qui concerne l'ensemble des thématiques péri et extrascolaires. Les chiffres pour 2016 seront particulièrement attendus mais « il ne faut a priori pas s'attendre à une augmentation significative », prévient-elle. En effet, les clubs reçoivent aussi des subventions communales ou intercommunales. Et dans l'instruction des dossiers, les commissions territoriales du CNDS veillent à ce qu'il n'y ait pas de doublons au niveau des subventions.

Interview



Guillaume Daures,
Cadre technique
interfédéral –
développement
de la pratique des
jeunes scolarisés
– ministère de la
Jeunesse et des
Sports

“ Trop peu de fédérations sont informées de ce qui se passe dans les clubs ”

En quoi consiste votre mission ?

En poste depuis le 1^{er} avril 2016, je travaille sur le développement de la pratique des jeunes scolarisés. Je suis une personne-ressource supplémentaire pour les fédérations qui placent la thématique du scolaire et du périscolaire au cœur de leur projet de développement, de la maternelle à l'université. Par exemple, cela peut se caractériser par la mise en relation d'acteurs sportifs avec les fédérations scolaires comme l'Usep. Mais aussi par un appui méthodologique pour réaliser des outils ou des formations auprès de dirigeants qui ne connaissent pas trop ce domaine : monter un PEDT, etc.

Quel état des lieux dressez-vous de la présence du mouvement sportif dans les activités scolaires et périscolaires ?
Une vingtaine de fédérations sont pleinement impliquées et une vingtaine d'autres s'y mettent. Nous nous rendons surtout compte que très peu de fédérations sont informées de tout ce qu'il se passe à l'échelle nationale au sein de leurs clubs. Nous travaillons donc sur un outil qui puisse leur permettre d'identifier clairement les clubs qui interviennent à l'état périscolaire par exemple. Derrière, elles pourront les soutenir de façon plus efficace en leur envoyant du matériel, en leur fournissant un soutien financier ou en leur proposant des formations. L'idée étant qu'ils puissent adapter leurs pratiques à ces temps-là.

Votre objectif est en quelque sorte de faire entrer un maximum de clubs dans les écoles ?

Oui, clairement. Nous prévoyons pour cela de réaliser une guide de bonnes pratiques, qui puisse convaincre les élus et les dirigeants sportifs réticents à s'engager. Il s'agit tout simplement de montrer que cela fonctionne et que les fédérations comme les clubs peuvent en tirer des bénéfices.